

Césure avant M1, comment faire ?

Par **Laroche**, le **22/04/2017** à **13:38**

Bonjour,

Je suis actuellement en L3, et j'envisage de faire une année de césure avant le M1. Ma question est la suivante : Si je fais une césure comme dois-je faire ? Notamment au niveau des inscriptions en M1 ?

- Dois-je m'inscrire dès maintenant en M1 dans une fac, et demander une césure ?
- Ou dois-je faire ma césure, et au retour l'année prochaine, m'inscrire en M1 ?

Merci de vos réponses, et bon weekend.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/04/2017** à **15:10**

Bonjour

Alors là bonne question. Il faut voir cela avec votre scolarité.

Je sais que pour solliciter une année de césure, il faut être admis dans une formation, on pourrait en déduire que l'on doit être effectivement inscrit, mais franchement je ne suis pas sûr, c'est pour ça que je vous invite à vous renseigner auprès de votre scolarité.

Je vous conseille de travailler dès maintenant sur la présentation de votre projet de césure.

Par **RachelC**, le **22/04/2017** à **19:06**

Bonjour,

Qu'est-ce que c'est exactement une césure ? C'est mettre en "pause" ses études ou ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/04/2017** à **08:47**

Bonjour

Tout est très bien expliqué ici <https://www.animafac.net/actualites/savoir-lannee-cesure-luniversite/>

J'adore le "une année de césure n'est pas une année de glande". En effet , l'étudiant(e) doit avoir un projet (job, service civique, bénévolat, étude à l'étranger hors Erasmus).
Ce projet doit être validé par une commission, car je rappelle que l'étudiant(e) inscrit en année de césure garde la plupart des droits attachés à sa qualité d'étudiant(e)(bourse, sécu ...).
Je précise qu'on peut ne demander qu'un semestre de césure (en tout cas c'est possible dans ma fac).

Par **RachelC**, le **23/04/2017** à **23:47**

Bonjour,

Ah ok ! Merci pour cet éclaircissement ! Perso, je ne savais même pas que ça existait :/

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/04/2017** à **08:23**

Bonjour

Mais de rien Rachel ! Au moins ce sujet aura servi à quelque chose, car l'auteur n'a plus donné signe de vie.

Par **RachelC**, le **24/04/2017** à **23:00**

Bonjour,

Haha bon ça n'aura pas été inutile !

Par **Laroche**, le **24/04/2017** à **23:17**

Je voulais vous remercier pour vos réponses, le lien est vraiment intéressant.
J'aurai une dernière question : visiblement il faut passer par la voie "officielle" en demandant une césure, mais un de mes professeurs m'a dit qu'en droit cela ne se faisait pas ; et qu'il était préférable de partir faire ça césure (partir un an, sans rien dire, ni prévenir personne) et qu'à mon retour je n'aurai plus qu'à m'inscrire dans une Faculté pr faire le M1.

Cela est-il possible ? Puis-je arrêter mes études 1 an puis revenir et m'inscrire dans une nouvelle fac pr le M1 ?

Merci de vos réponses,

Bonne soirée

Par **Visiteur**, le **24/04/2017** à **23:38**

Comme Rachel, je viens de découvrir quelque chose...
Je pensais jusque là qu'une "césure", c'était une bête interruption d'études...

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/04/2017** à **11:57**

Bonjour

[citation] un de mes professeurs m'a dit qu'en droit cela ne se faisait pas ; et qu'il était préférable de partir faire ça césure (partir un an, sans rien dire, ni prévenir personne) et qu'à mon retour je n'aurai plus qu'à m'inscrire dans une Faculté pr faire le M1. [/citation]

Je ne sais où votre professeur à vu ça mais il n'y a pas de régime particulier pour les étudiants en droit. Si vous partez sans rien dire, vous ne serez pas considéré comme étant en césure mais en abandon d'étude (donc plus de bourse, de sécu étudiante ...)
Renseignez auprès de votre université, si elle propose un système de césure cela doit s'appliquer à toutes les filières des facultés et IUT.

Par **Laroche**, le **25/04/2017** à **19:44**

Très bien, merci